

Décision

Générale

colonial

Décision n° 971 accordant une permission à Osman Omar

n° 971

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date de publication
9 septembre 1967

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et; dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 8 juin 1884

Vu l'arrêté, n°117 du 7 février 1947 réJàtiii à l'organisation et au recrutement du personnel des cadre locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 31 août 1949 d'Osman Omar, infirmier à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du directeur du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. —Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière est accordée au nommé Osman Omar, infirmier en service à l'hôpital colonial. Art 2. —La présente décision, qui sera valable pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout, où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMISOUEDON.